

<b>DEPARTEMENT</b>
LOIRET
<b>CANTON</b>
CHALETTE-SUR-LOING
<b>COMMUNE</b>
CHALETTE-SUR-LOING
<b>NATURE DE L'ACTE</b>
7.31

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N° : 35/2023

Liberté - Egalité  
Fraternité

**DECISION**

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL  
D'UN MONTANT DE 1 000 000 EUROS**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CHALETTE SUR LOING,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération en date du 13 juin 2020, reçue en sous-préfecture le 16 juin 2020 par laquelle le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le point n°3,

**Vu** l'offre de financement de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du centre, Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine à Orléans cedex 9 (45920),

**Considérant** qu'il y a lieu de recourir à un emprunt budgété sur l'exercice 2023 dans le cadre de nos investissements,

**DECIDE,**

**ARTICLE 1** : De souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du centre, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 000 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du prêt : financer les investissements
- Amortissement du prêt : échéances constantes,
- Périodicité de remboursement : semestrielle à échéance dégressive,
- Taux : 4,30 %
- Base de calcul : taux fixe base 365 jours.
- Déblocage des fonds : à la demande en une ou plusieurs fois après l'émission du contrat,
- Remboursement par anticipation : à tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5 % du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- Frais d'étude et d'enregistrement : 0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 150 euros.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transmise à la Préfecture du Loiret et inscrite au registre des décisions municipales..

Fait à Châlette sur Loing,  
Le 31 mai 2023

Le Maire

M. Franck Demaumont

